



BUDGET ANNEXE

« GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.1 L'affectation du résultat 2022 du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
2.2 La dette du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	7
4. La section de fonctionnement du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	8
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire	8
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire	9
5. La section d'investissement du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	10
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	10
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par la reprise des résultats de l'exercice antérieur et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 19 janvier 2023.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +26,928 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +24,949 M€ en section d'investissement.

En K€	BP 2023	Proposition BS 2023	Total après BS 2023
Section de fonctionnement / d'exploitation	21 309 K€	26 928 K€	48 237 K€
Section d'investissement	13 350 K€	24 949 K€	38 300 K€

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

2.1 L’AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

A l’occasion du budget supplémentaire les résultats de l’exercice précédent sont repris.

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture Fonctionnement (Exploitation) 2022 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2022 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement (Exploitation) (A-D)
Fonctionnement/	Investissement						
14 597 K€	801 K€	27 702 K€	-902 K€	0	-902 K€	902 K€	26 800 K€

Le déficit de la section d’investissement, de l’ordre de 902K€, est couvert par un excédent de fonctionnement de 27 702K€, ainsi ramené à 26 800K€.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » suite au budget supplémentaire, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe GEMAPI	Total voté 2023	Total après BS	Evolution BS	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	21 306 K€	21 331 K€	25 K€	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 997 K€	11 798 K€	801 K€	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	10 308 K€	9 533 K€	-776 K€	-8%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	48%	45%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0	0	0
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	2 K€	4 K€	2 K€	-2 K€
Résultat exceptionnel large	-2 K€	-4 K€	-2 K€	2 K€
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	10 307 K€	9 529 K€	-778 K€	-8%
Taux d'épargne de gestion	48%	45%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	89 K€	89 K€	0	0%
<i>Recettes réelles</i>	21 306 K€	21 331 K€	25 K€	0%
<i>Dépenses réelles</i>	11 088 K€	11 891 K€	803 K€	7%
Epargne brute (EBE)	10 218 K€	9 440 K€	-778 K€	-8%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	48%	44%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	2 670 K€	2 670 K€	0	
Epargne nette (ENE)	7 548 K€	6 770 K€	-778 K€	-10%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	35%	32%		

La légère hausse des recettes de gestion courante (+25 K€) ne suffit pas à compenser l'augmentation des dépenses de gestion courante de 801 K€. Ainsi, l'épargne brute diminue de 8% mais reste largement positive avec 44% de taux d'épargne brute. L'épargne nette reste également très élevée avec un taux à 32%.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023(hors ICNE)	Emprunt inscrit avant BS 2023	Variation BS 2023 de l'emprunt inscrit	Stock de dette au 31/12/2023	Variation prévisionnelle du stock de dette sur l'exercice 2023
Volume	1 941 K€	72 K€	89 K€	2 670 K€	-2 670 K€	1 869 K€	-4%

Pas de variation par rapport au stock de dette prévu lors du budget primitif.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes sont significativement supérieures aux dépenses, et permettent ainsi de générer un autofinancement suffisant pour ne pas avoir recours à un emprunt d'équilibre.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » avec les principaux indicateurs de suivi.

En K€	Programmes	AP Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	AP Variation annuelle du volume BP 2023	AP Variation annuelle du volume BS 2023	AP Variation annuelle du volume total (BP+DM+BS)	Crédit de paiement voté 2023	AP reste à financer après le Budget Supplémentaire	Durée de Résorption
Montant des Autorisations de Programme	01	95 950 K€	91 249 K€	29 100 K€	5 000 K€	34 100 K€	31 951 K€	93 398 K€	3 Ans
Total		95 950 K€	91 249 K€	29 100 K€	5 000 K€	34 100 K€	31 951 K€	93 398 K€	3 Ans

Le volume d'autorisation de programme (AP) au 1^{er} janvier 2023 s'élevait à 95 950 K€.

En 2023, 3 opérations ont été ajoutées (2023000400 – gestion des eaux météoriques, 2023000700 - Phase 2 pluviale quartiers grave médecins et 2023810800 – voie verte part Gemapi) pour un montant de 29 100 K€. L'excédent d'exploitation a été reporté sur l'une de ces opérations, « gestion des eaux météoriques métropolitaines », pour un montant de 20 139 288,85€.

La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'étend sur 3 ans.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP 2023	BS 2023	Total après le BS 2023	Evolution en % Total après BS/BP 2023
Recettes réelles	21 306 K€	21 306 K€	25 K€	21 331 K€	0%
Recettes de gestion courante	21 306 K€	21 306 K€	25 K€	21 331 K€	0%
013 - Atténuations de Charges	5 K€	6 K€	0	6 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73 - Impôts et taxes sauf 731	21 300 K€	21 300 K€	0	21 300 K€	0%
74 - Dotations et participations			25 K€	25 K€	
75 - Autres produits de gestion courante					
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	0	
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
78 - Reprises sur provisions					
Recettes d'ordre	3 K€	3 K€	103 K€	107 K€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 K€	3 K€	103 K€	107 K€	3232%
Total recettes d'exploitation	21 309 K€	21 309 K€	128 K€	21 437 K€	1%
002 - Excédent reporté	13 104 K€		26 800 K€	26 800 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	34 413 K€	21 309 K€	26 928 K€	48 237 K€	126%

Les recettes de fonctionnement présentent une augmentation de 126%, du fait des variations suivantes :

- ✓ 26 800 d'excédent reporté ;
- ✓ 103 K€ de recettes patrimoniales correspondant à l'amortissement des subventions ;
- ✓ 25 K€ de participation de la Région Sud et du Département des Bouches-du-Rhône relatifs à l'étang de Bolmon.

Le montant des recettes d'exploitation cumulées s'élève ainsi à 26 928 K€.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP 2023	BS 2023	Total après le BS 2023	Evolution en % Total après DM/BP 2022
Dépenses réelles	20 420 K€	11 088 K€	803 K€	11 891 K€	7%
Dépenses de gestion courante	10 252 K€	10 997 K€	801 K€	11 798 K€	7%
011 - Charges à caractère général	3 006 K€	4 066 K€	-275 K€	3 791 K€	-7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	916 K€	562 K€	400 K€	962 K€	71%
014 - Atténuations de Produits	400 K€	250 K€	450 K€	700 K€	180%
65 - Autres charges de gestion courante	5 930 K€	6 120 K€	226 K€	6 345 K€	4%
Autres dépenses de fonctionnement	10 168 K€	91 K€	2 K€	93 K€	2%
66 - Charges financières	90 K€	91 K€	2 K€	93 K€	2%
67 - Charges exceptionnelles					
68 - provisions	10 078 K€	0	0	0	
Dépenses d'ordre	13 993 K€	10 221 K€	26 125 K€	36 346 K€	256%
023 - Virement à la section d'investissement	13 636 K€	9 884 K€	25 816 K€	35 701 K€	261%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 K€	337 K€	309 K€	646 K€	92%
Total dépenses d'exploitation	34 413 K€	21 309 K€	26 928 K€	48 237 K€	126%
002 - Déficit reporté					
Total dépenses d'exploitation cumulées	34 413 K€	21 309 K€	26 928 K€	48 237 K€	126%

Concernant les dépenses de fonctionnement, il peut être observé :

- ✓ Une diminution de 275 K€ des charges à caractère général ;
- ✓ Une augmentation des charges de personnel de 400 K€, correspondant à une actualisation de la masse salariale ;
- ✓ Une augmentation des atténuations de produits de 450 K€, afin de pouvoir assurer la régularisation des dégrèvements fiscaux ;
- ✓ 309 K€ dans le cadre de la gestion patrimoniale pour réaliser l'amortissement des biens.

L'excédent de fonctionnement induit un important virement à la section d'investissement de 25 816 K€, soit une augmentation de 261% par rapport au vote du budget primitif.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP 2023	BS 2023	Total après le BS 2023	Evolution en % Total après DM/BP 2022
Dépenses réelles	14 041 K€	13 347 K€	22 892 K€	36 240 K€	172%
Dépenses d'équipement	9 272 K€	13 275 K€	18 692 K€	31 968 K€	141%
13 - Subventions d'investissement			17 K€	17 K€	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)					
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)					
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)					
Total des opérations d'équipement	9 272 K€	13 275 K€	18 676 K€	31 951 K€	141%
Dépenses financières	4 769 K€	72 K€	4 200 K€	4 272 K€	5837%
16 - Emprunts et dettes assimilées	69 K€	72 K€		72 K€	0%
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières	4 700 K€	0	4 200 K€	4 200 K€	
45 - Opérations pour le compte de tiers (6)					
Dépenses d'ordre	862 K€	3 K€	1 155 K€	1 158 K€	
040 - Opérations de transfert entre sections	3 K€	3 K€	103 K€	107 K€	3232%
041 - Opérations patrimoniales	859 K€	0	1 052 K€	1 052 K€	
Total dépenses d'investissement	14 903 K€	13 350 K€	24 048 K€	37 398 K€	180%
001 - Solde d'exécution négatif	1 703 K€	0,00	902 K€	902 K€	
Total dépenses d'investissement cumulées	16 606 K€	13 350 K€	24 949 K€	38 300 K€	187%

Les dépenses d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » enregistrent une augmentation de 172%, essentiellement due à l'ajustement des crédits pour équilibrer la section d'investissement suite à l'augmentation du virement provenant de la section de fonctionnement.

Concernant les dépenses réelles, nous pouvons relever :

- ✓ 17 K€ correspondant au remboursement d'un trop perçu de la Région Sud ;
- ✓ 18 676 K€ pour des opérations d'équipement;
- ✓ 4 200 K€ d'immobilisation financière correspondant à l'octroi d'une avance exceptionnelle aux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGEs) MENELIK (2 500 K€) et HUCA (1 700 K€)

Concernant les dépenses d'ordre :

- ✓ 103 K€ d'amortissement de subventions ;
- ✓ 1 052 K€ de régularisations patrimoniales.

Le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2022 est inscrit à hauteur de 902 K€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP 2023	BS 2023	Total après le BS 2023	Evolution en % Total après DM/BP 2022
Recettes réelles	1 754 K€	3 130 K€	-2 228 K€	902 K€	
Recettes d'équipement	0	2 670 K€	-2 670 K€	0	-100%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)					
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)		2 670 K€	-2 670 K€	0	-100%
21 - Immobilisations corporelles					
Recettes financières	1 754 K€	460 K€	442 K€	902 K€	96%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	52 K€	460 K€	-460 K€	0	-100%
1068 - Autres réserves	1 703 K€		902 K€	902 K€	
27 - Autres immobilisations financières					
45 - Opérations pour le compte de tiers (6)					
Recettes d'ordre	14 852 K€	10 221 K€	27 177 K€	37 398 K€	266%
021 - Virement de la section de fonctionnement	13 636 K€	9 884 K€	25 816 K€	35 701 K€	261%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 K€	337 K€	309 K€	646 K€	92%
041 - Opérations patrimoniales	859 K€	0	1 052 K€	1 052 K€	
Total recettes d'investissement	16 606 K€	13 350 K€	24 949 K€	38 300 K€	187%
001 - Solde d'exécution positif				0	
Total des recettes d'investissement cumulées	16 606 K€	13 350 K€	24 949 K€	38 300 K€	187%

Concernant les recettes réelles, la hausse du virement de la section de fonctionnement permet la réduction totale de l'emprunt d'équilibre, inscrit au budget primitif pour un montant de 2 670 K€.

Au niveau des recettes financières,

- ✓ l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 902 K€ afin de compenser le déficit d'investissement ;
- ✓ le FCTVA est réduit de -460 K€.

Enfin, un montant de 1 052 K€ a été inscrit pour des régularisations patrimoniales, et 309 K€ pour l'amortissement des biens.